

Vous êtes une association ou
une collectivité et vous avez besoin
de recruter ?

Vous envisagez de recruter
un apprenti ?



J'ai
la tête
de l'emploi

Bénéficiez de la

prime régionale pour les employeurs d'apprentis

Employeurs de Poitou-Charentes qui accompagnez un apprenti dans son parcours de formation, la Région vous soutient financièrement.

• Pour qui ?

Vous, les entreprises, les associations et les collectivités qui recrutez des jeunes apprentis dans vos établissements de Poitou-Charentes.

• Quelles conditions ?

Les contrats d'apprentissage doivent être déposés auprès des Chambres Consulaires et des Unités Territoriales pour les collectivités. Ils sont enregistrés et automatiquement transmis à la Région.

La Région vous informe alors de vos droits et vous demande de fournir les éléments nécessaires. La prime régionale est versée à partir de la fin de chaque année du cycle de formation validée par le CFA.

Près de 16 000 entreprises aidées depuis 2004



**LE PACTE
POUR L'EMPLOI
DES JEUNES**

GRANDE CAUSE RÉGIONALE

• L'aide régionale

Pour les contrats d'apprentissage signés à compter du 1^{er} juin 2011 :

- la Région vous verse une **prime annuelle de 1 400 €** (formations de moins de 600 heures par an) et de **1 700 €** (formations de plus de 600 heures par an).
- une **prime complémentaire de 500 €** vous sera également versée si votre apprenti est âgé de **21 ans au moins** et ne dispose d'aucune qualification.
- par ailleurs, une **prime pour l'insertion des jeunes de 500 €** vous sera versée également si vous recrutez en CDI votre apprenti à l'issue de sa formation.

Pour les contrats d'apprentissage signés avant le 31 mai 2011 : consultez le site poitou-charentes.fr

• Quelles démarches ?

Vous n'avez aucune démarche particulière à effectuer, vous êtes informé de vos droits par un courrier de la Région, dès réception du contrat d'apprentissage transmis par les Chambres Consulaires et les Unités Territoriales.

Infos et contacts :

www.poitou-charentes.fr

rendez-vous dans la rubrique « Pacte pour l'Emploi des Jeunes »

Pour en savoir plus, composez le **05 49 38 49 38**



sur facebook



facebook.com/poitouscharentes

LE PACTE
POUR L'EMPLOI
DES JEUNES

GRANDE CAUSE RÉGIONALE



J'ai
la tête
de l'emploi

Vous êtes à la recherche d'un salarié pour votre association ?

Votre association souhaite mettre en œuvre un projet d'utilité sociale ?

Créez un emploi dans votre association

avec l'Emploi

Tremplin Associatif

La Région Poitou-Charentes vous propose une aide pour créer un emploi au sein de votre association ou consolider un poste déjà existant.

• Pour qui ?

Votre association désire créer ou consolider un emploi pour une personne de 18 à 35 ans, ou pour une personne en situation de handicap. L'objectif doit être de développer un projet d'utilité sociale.

• Quelles conditions ?

- la création d'un poste « emploi tremplin associatif » doit se faire obligatoirement après la décision de la Région Poitou-Charentes d'accorder l'aide emploi tremplin.
- pour la consolidation d'un poste, votre association doit avoir déjà bénéficié du soutien emploi tremplin associatif de la Région Poitou-Charentes.

Une association peut cumuler 2 emplois tremplin si l'un d'entre eux est destiné à un travailleur handicapé.

+ de 1 000 emplois soutenus depuis 2005



LE PACTE
POUR L'EMPLOI
DES JEUNES

GRANDE CAUSE RÉGIONALE

• L'aide régionale

• Pour une création de poste :

L'aide est plafonnée à **21 000 € au total** et vous est versée en 3 fois pendant 3 ans. Cette aide peut être accompagnée d'une prime à la création de poste de 3 000 €. Une prime à l'emploi complémentaire de 3 200 € vous est attribuée si l'emploi est occupé par un travailleur handicapé.

• Pour la consolidation d'un emploi tremplin :

L'aide est plafonnée à **4 000 € par an pendant 3 ans**. Une prime à l'emploi complémentaire de 3 200 € vous est attribuée si l'emploi est occupé par un travailleur handicapé.

• Quelles démarches ?

Votre association doit déposer son dossier à la Région avant la date prévue pour la création ou la consolidation du poste.

La Région apportera une attention particulière :

- à l'impact de votre projet pour la région et ses territoires ;
- aux projets collectifs engageant plusieurs associations dans le cadre d'un Groupement d'employeurs qui prévoit la mutualisation des moyens, des postes et des dynamiques collectives ;
- à l'acquisition de compétences à la fonction employeur.

Infos et contacts :

www.poitou-charentes.fr

rendez-vous dans la rubrique « Pacte pour l'Emploi des Jeunes »

Pour en savoir plus, composez le **05 49 38 49 38**



sur facebook



facebook.com/poitoucharentes

LE PACTE
POUR L'EMPLOI
DES JEUNES

GRANDE CAUSE RÉGIONALE

Vous accueillez ou souhaitez accueillir
un jeune en Service Civique ?

Vous souhaitez un appui pour définir
votre mission de Service Civique ?



J'ai
la tête
de l'emploi

Bénéficiez d'un soutien régional
pour créer une mission de
Service Civique

Collectivités, associations, la Région Poitou-Charentes vous accompagne
avec la mise en place de la cellule d'appui régionale.

• Pour qui ?

Vous, les associations et collectivités qui souhaitez mobiliser des jeunes en service civique sur une mission d'intérêt général en Poitou-Charentes dans un des domaines « prioritaires » de la Région (liste sur poitou-charentes.fr).

• Quelles conditions ?

Votre petite association ou votre collectivité souhaite s'engager dans une démarche d'accueil de jeunes volontaires et accepte de signer la « **Charte d'éthique pour le service civique en Poitou-Charentes** » élaborée par la Région. C'est à vous que l'accompagnement de la cellule d'appui est dédié en priorité.



LE PACTE
POUR L'EMPLOI
DES JEUNES

GRANDE CAUSE RÉGIONALE

• Les aides régionales

La Région vous accompagne avec la création d'une cellule d'appui pour :

- définir le contenu de votre mission et faire votre demande,
- engager la démarche de demande d'agrément auprès de l'Agence du Service Civique,
- mettre en place l'encadrement des jeunes volontaires et former leurs tuteurs,
- suivre la réalisation et l'évolution de la mission.

• Quelles démarches ?

Vous devez prendre contact avec la **cellule d'appui** :

Unis Cité : 07 77 07 73 96 – celluleappui.poitou@uniscite.fr

Ligue de l'Enseignement : 05 49 38 40 57 – cgreillon@fol86.org

Infos et contacts :

www.poitou-charentes.fr

rendez-vous dans la rubrique « Pacte pour l'Emploi des Jeunes »

Pour en savoir plus, composez le **05 49 38 49 38**



sur facebook



facebook.com/poitoucharentes



LE PACTE
POUR L'EMPLOI
DES JEUNES

GRANDE CAUSE RÉGIONALE